L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 18 SEPTEMBRE.

Perspective électorale dans les Etats-Unis.

Les élections faites dans quatre Etats depuis l'ouverture de la campagne présidentielle n'ont point découragé les fusionistes ni les journaux qui les soutiennent, ni M. Greeley lui-même qui se dispose à partir pour l'Ouest afin de stimuler par sa présence l'activité et l'ardeur des hommes de son parti. De fait, les résultats acquis jusqu'à ce jour n'ont rien qui puisse faire désespérer du succès de la fusion. Il faut compter la Caroline du Nord, pour Greeley car nous ne pensons pas que les fraudes signalées dans la dernière élection puissent se renouveler en novembre sous le contrôle des inspecteurs d'enregistrement et d'élection, nommés conformément à la loi passée vers la fin de la session du Congrès, pour la protection des votants de bonne foi. Il nous semble que sous l'empire de cette loi toute colonisation de nègres est impossible ainsi que tout enregistrement frauduleux. Les Démocrates ont obtenu dans la Caroline du Nord, nonobstant l'influence de toutes sortes de corruptions et de manœuvres par les créatures de Grant, une majorité pour les deux Chambres d'Etat et pour le Congrès, et ils n'ont été battus pour la place de gouverneur que par une majorité de 1980 voix, majorité qui sera attaquée devant la Législature et probablement annulée. Ce résultat avec les garanties nouvelles prescrites par le Congrès dans les opérations des collèges électoraux, décide, selon nous, la question présidentielle en ce qui concerne la Caroline du Nord et nous devons compter cet Etat parmi ceux dont le vote est acquis à la fusion.

Dans l'Ouest-Virginie, même en prenant pour indication le résultat des dernières élections qui sont à refaire à cause du vote donné sur la Constitution de l'Etat, nous trouvons la certitude du succès de Greeley en novembre, les deux candidats, Démocrate et Indépendant, le vainqueur comme le vaincu, étant pour lui.

Nous n'avons rien à dire du Vermont si ce n'est ce que nous en avons dit déjà: Il ne faut jamais rien espérer de cet Etat tant qu'on lui présentera une combinaison sentant la démocratie, ou ayant la moindre teinte démocratique.

Quant à l'Etat du Maine, nous avouons que nous comptions sur la victoire, nous attendions quelque chose de mieux que ce qu'il a donné. Cet Etat est bien perdu pour Greeley à moins que d'ici à novembre il ne s'opère toute une révolution morale, ce qui nous paraît improbable et même impossible, vu la situation générale du pays. Il ne peut sortir de cette situation aucun événement assez majeur pour changer en si peu de temps la majorité actuelle et la rendre favorable à la fusion.

Toutefois, cette majorité est tombée de 30,400 à 16,000 et quelques centaines, différence: 3,000 à 4,000 entre ses dernières élections et celles de 1868. Le *World* et la *Tribune* disent que ce résultat est une assurance de victoire pour Greeley dans beaucoup d'autres Etats et surtout dans les plus grands. Voici comment ces journaux raisonnent:

Les Démocrates ont gagné quatre et demi pour cent de tout le vote républicain dans le Maine. Tous les politiciens savent que dans les grands Etats du centre les gains démocratiques seront beaucoup plus forts, mais ne les comptons que sur le même pied, c'est-à-dire dans la même proportion et voyons ce que cela donne: l'élection de la Pennsylvanie en 1868 fut emportée par la liste grantiste à une majorité de 9,677 voix seulement. Un changement de cinq mille voix eût suffi pour battre Hartranft qui courait alors pour la place d'auditeur général. Or, 5,000 votes font à peine le 1 et demi pour cent des 331,406 votes républicains reçus dans cette élection. Un changement de moins de 1 pour cent aurait fait échouer le gouverneur Geary en 1869, sa majorité étant de 4,596 seulement. — En d'autres termes, avec moins d'un tiers du changement qui s'est opéré dans le Maine, les Fusionistes emporteraient l'Etat de la Pennsylvanie. Or, qui doute que le changement ne soit plus grand au lieu d'être moindre? Il est difficile en effet de supposer que le parti libéral ne donne pas cet appoint si faible de 1 pour cent au parti démocrate. La Pennsylvanie, suivant toute raison admissible, doit donc être enlevée à Grant.

L'Indiana, en octobre 1868, donna au gouverneur républicain Baker une majorité au-dessous de 1,000. Un changement de 1 tiers de 1 pour cent détruirait cette majorité. En 1870, les Démocrates eurent l'Etat par une majorité de 2,558. Il ne doit pas être permis de douter que la fusion n'assure à Greeley le vote de l'Indiana.

Dans l'Etat de New-York, la dernière importante élection donna en 1866 à Fenton une majorité de 13,788 sur Hoffman. Un changement de moins de deux pour cent des 366,615 votes donnés à Fenton, eût donné l'Etat à Hoffman qui, du reste, a été élu deux fois de suite ultérieurement et qui est encore aujourd'hui gouverneur de l'Etat de New-York.

Le même calcul donne aux Démocrates l'Ohio, la Californie, l'Illinois, l'Orégon, l'Alabama, le Connecticut, et ces Etats réunis aux Etats démocratiques tels que la New Jersey, le Delaware, le Maryland, le Tennessee, le Kentucky, le Missouri, assurent l'élection de Greeley pour la présidence des Etats-Unis.

LA JUSTICE EN FRANCE.

Les crimes de la Commune n'ont pas épargné les dossiers de la justice criminelle. Il y avait pour cela de bonnes raisons et qui se comprennent de soi. Les lacunes qui en sont résultées ont mis M le garde des sceaux dans un certain embarras pour se rendre compte de l'administration de la justice dans le cours de l'année 1870.

Il n'en a pas été de même de ce qui concerne la justice civile et commerciale. Les greffiers du 18 mars avaient évidemment à faire disparaître les dossiers criminels dans lesquels le nom de plus d'un d'entre eux avait sa petite place, un intérêt direct qui ne se rencontre plus quand il s'agit de la justice civile et commerciale.

Le rapport de M. le garde des sceaux, sur cette partie de la justice, dans le cours de 1870, est donc aussi complet que possible.

Déchiffres contenus dans ce rapport, il résulte que la magistrature française n'est pas précisément aussi flâneuse qu'on le pourrait supposer. Sur 1,060 affaires inscrites sur les rôles, la cour de cassation a pu en expédier 704.

Les cours d'appel, (Paris et Metz exceptés) ont été appelées à statuer sur 8,706 causes et en ont jugé 5,469.

Aux rôles des tribunaux civils de première instance, il avait été inscrit en 1870, 138,999 affaires; 109,267 ont été terminées. Dans ce nombre d'affaires, 3470 avaient trait à des séparations de corps dont 3,171 par les femmes et 307 par les maris, ce qui prouve surabondamment que les femmes qui ont à se plaindre de leurs maris sont en quantité bien supérieure au nombre de maris qui ont à se plaindre de leurs femmes.—Renvoyé à MM. Alexandre Dumas et Emile de Girardin.

Le nombre des affaires introduites devant les tribunaux de commerce s'est élevé à 189,427 sur lesquelles 177,751 ont été expédiées.

Les justices de paix ont eu naturellement à s'occuper d'un nombre, pour ainsi dire, immense d'affaires en 1870. Le nombre s'en est élevé à 3,011,896. Les juges de paix ont eu à tenter 1,567,698 conciliations et ont réussi dans 1,114,906 cas.

L'assistance judiciaire a vu s'introduire dans ses bureaux, 13,811 demandes; elle en a admis 6,060.

Il faut tenir compte que dans la dernière période de 1870, l'administration de la justice a été littéralement arrêtée sur la presque totalité du territoire.

— Le Conseil général de la Gironde a émis le vœu que les permis de chasse soient abaissés de 40 à 10 fr., et que des lois très sévères soient édictées contre ceux qui chassent en temps prohibé.

La même assemblée a aussi adopté un vœu tendant:

1 A ce que le Code de commerce soit promptement modifié et mis en rapport avec le développement qu'a pris le commerce;

2 A ce qu'on comble les lacunes que la législation actuelle présente dans les voies et moyens d'emprunt laissés aux propriétaires de navires.

— La Banque de France mettra en circulation, fin septembre, pour 250 millions de billets de 10 francs. Cette mesure, y compris l'émission incessante des billets de 5 francs, a pour but de conjurer une nouvelle crise monétaire.

— La question du tunnel sous-marin à exécuter entre la France et l'Angleterre a été de nouveau discutée cette semaine. M. Thiers a reçu les délégués des compagnies anglaises qui demandent à établir ce passage sans subvention. Les travaux dureraient six années.

M. Thiers aurait promis de saisir l'Assemblée de ce projet à l'époque de sa rentrée.

LOUISIANE.

Correspondance particulière de l'*Abeille*.

Pont-Breaux, 13 septembre 1872.

Monsieur l'Editeur,

Dimanche dernier, le village de Pont-Breaux a eu sujet de se livrer à la jubilation la plus complète; d'abord par l'arrivée de notre vénérable archevêque, ensuite [illegible] marché, et ensuite à l'occasion de la fête donnée au bénéfice de la Compagnie des pompiers "Blue Bucket No. 1."

Un mot d'abord sur Pont-Breaux. Après la guerre, à vingt-cinq milles de la Nouvelle-Ibérie, s'élevait un petit village d'un [illegible] tous les villages naissants, aux Etats-Unis, les établissements de rigueur y figuraient déjà; c'est-à-dire une église catholique, un café, un hôtel et deux magasins. Aujourd'hui, nous y comptons une population d'au moins sept cents âmes et des industriels de différents genres. Les nombreux [illegible] tous les jours attestent assez la prospérité de l'endroit, et si Pont-Breaux n'est pas destiné à faire une grande ville, il fera toujours une bonne et jolie ville de campagne. Le village [illegible] tent d'une époque voisine de la découverte de notre continent. La campagne aux alentours est variée et fertile; le chemin de fer de Mobile et Texas doit passer à deux milles de nos lignes. Les ingénieurs [illegible] d'une manière définitive le parcours de la ligne; ils viennent de nous quitter pour [illegible] jusqu'ici.

Voilà, monsieur, en peu de mots, l'historique de Pont-Breaux. Pour en revenir à monseigneur, il était attendu mercredi après-midi. Vers quatre heures, la compagnie de Pompiers, en uniforme complet, accompagnée d'une députation nombreuse de nos concitoyens, se dirigea à sa rencontre. Ils l'escortèrent pompeusement jusqu'au presbytère. Là, il fut accueilli par une salve d'artillerie dont la détonation, répétée par tous les échos d'alentour, fit entendre au loin le signal de l'arrivée du chef de l'Eglise catholique en Louisiane. La fanfare, qui ne figure même pas au second rang des autres fanfares de l'Etat, et qui est dirigée par un chef habile et plein de talent, M. Geo. Sontag, du Conservatoire de Paris, la fanfare, disons-nous donc, exécuta des morceaux qui remuèrent les fibres des cœurs les plus tièdes. Alors, au milieu du calme profond qui succède invariablement aux fortes impressions, un de nos concitoyens, M. Valéry Thibodeaux, sortit de la foule et, s'adressant à Monseigneur, il prononça une harangue touchante et chaleureuse dont toutes les phrases étaient empreintes d'une émotion sincère. Inutile de vous dire que Monseigneur répondit à ces paroles par une allocution éloquente. Le lendemain, c'était le jour de la première communion; il y eut cent vingt premières communions; six cents communions en tout et trois cent soixante-sept confirmations; ceci vous dit assez, je l'espère, que nous ne faisons pas moins de progrès sous le rapport religieux que sous le rapport matériel. Je serais sans doute coupable d'un oubli impardonnable, si je laissais passer cette occasion sans vous dire un mot de notre estimable curé, M. Jules Berthole. Depuis quatre ans, il s'est dévoué au progrès moral et physique de sa paroisse, et il vient de faire ajouter à son église un clocher qui, sous le rapport du style et de l'élégance, peut défier l'examen le plus sévère et le plus minutieux.

Je dois maintenant vous dire quelques mots de la fête des Pompiers. Elle eut lieu samedi soir, fut inaugurée par une procession magnifique et terminée par un bal splendide.

A quatre heures P. M., à la requête du maire tous les établissements publics furent fermés afin que chacun pût prendre part à la fête. Vers six heures, tous les pompiers, au nombre de soixante-quinze, arrivèrent de tous côtés, tous revêtus de l'uniforme rouge et noir. Se rassemblant à la Salle de la Pompe, ils formèrent leurs rangs sous le commandement de leur vaillant capitaine Mr. S. Domengeau. La pompe était traînée par deux chevaux magnifiques et richement caparaçonnés. Ils étaient montés par deux enfants en uniforme et galonnés comme de maréchaux. Sur l'ordre du capitaine, la colonne s'ébranla et la même fanfare, dont nous avons parlé plus haut, exécuta des airs nationaux qui firent tressaillir tous les cœurs. Dès qu'il fit nuit, les pompiers allumèrent chacun une lampe vénitienne dont ils étaient tous pourvus, et bannière en tête, ils défilèrent par toutes les rues du village. Après avoir remis la pompe en sa demeure, ils se rendirent tous à la salle de bal de Mr. Arthur Domengeau où les mets les plus exquis et les liqueurs les plus fines les attendaient. Les dames de la paroisse qui ne se font jamais prier pour prêter leur concours en pareille circonstance les attendaient et les accueillirent par des ovations qui leur firent assez comprendre le respect et l'estime qu'elles éprouvent toujours pour ceux qui se dévouent aussi généreusement aux intérêts publics.

A dix heures du soir, il y eut des feux d'artifice. On tira des fusées; quelques unes montèrent si haut qu'elles semblaient défier les étoiles, qui, prenant part à la jubilation générale, brillaient d'une clarté en apparence plus pure que d'habitude. Nous ne devons pas omettre d'ajouter que tout se passa dans l'harmonie et dans l'ordre le plus parfait et que l'union et la concorde présidèrent à cette fête de famille à laquelle n'assistèrent pas moins de 800 personnes.

Avant de terminer me permettrez-vous quelques réflexions? Le pays, ici, est habité, en grande partie, par une population essentiellement créole dont vous connaissez bien l'origine. Elle a conservé dans toute sa pureté l'orgueil de sa race et la fierté de son nom. L'*Abeille*, qui est devenu aujourd'hui un journal entièrement français, est donc destinée à acquérir ici une certaine importance. Déjà nous avons su apprécier vos sages et énergiques efforts dans la cause de la justice et de l'honneur. L'avenir vous rendra justice. Et si par hasard des circonstances heureuses vous faisaient jamais côtoyer les bords du Têche, la population de Pont Breaux vous fera un accueil sincère et cordial; d'abord parce que vous parlez notre langue qui est aussi celle de nos ancêtres et, en second lieu, parce que vous faites de si louables efforts pour la conserver aux générations qui vont nous succéder.

Je vous prie, monsieur l'éditeur, d'agréer mes salutations respectueuses.

CIVIS.

— Le 3e conseil de guerre, séant rue du Cherche-Midi, a eu à juger hier une nouvelle affaire d'intelligences avec l'ennemi, et c'est encore le département de l'Aisne qui a été le théâtre du crime.

Sampité avait des chevaux, et il a eu le chagrin de voir ses chevaux réquisitionnés par l'ennemi. Son chagrin a même été si violent qu'il n'a reculé devant rien pour arriver à se les faire restituer. Ainsi, par exemple, il s'est chargé d'une réquisition pour une commune voisine de la sienne, qui a dû fournir aux Prussiens un nombre de chevaux suffisant pour remplacer ceux qui avaient été rendus à Sampité. Du reste, ce n'est là que le moindre des reproches qui lui ait été adressé. Il est un autre fait bien autrement sérieux que l'accusation lui impute, et que le code pénal punit de la peine de mort.

La commune de Clamecy, où était domicilié Sampité, avait reçu un certain nombre de fusils pour la défense de son territoire. A l'approche de l'armée prussienne, ces fusils avaient été cachés par le maire. Lorsque les Prussiens traversèrent Clamecy, ils firent des recherches qui n'amenèrent pas la découverte de ces armes, et tout le village fut unanime à déclarer qu'il ne savait rien à ce sujet. Seul, Sampité, interrogé au moment de la restitution de ses chevaux, avoua qu'il existait des fusils, et indiqua l'endroit où ils étaient enfouis.

Cette révélation pouvait entraîner les plus grands dangers pour les habitants de la commune; mais heureusement il n'en fut rien. Ce fut Sampité qui fut chargé par les Prussiens de ramener les armes au camp prussien.

Devant le conseil de guerre, il a déclaré qu'il n'avait pas cru commettre d'acte coupable; qu'il craignait que l'ennemi ne découvrît les fusils, et que la commune ne fût par ce fait exposée à des rigueurs. Mais le président lui a fait observer qu'on avait déjà déclaré qu'il n'y avait pas d'armes: sa révélation devait donc avoir un résultat terrible.

Après un réquisitoire prononcé par M. le commandant Barberet, Me Lachaud a présenté la défense avec le talent qu'on lui connaît, et a obtenu que Sampité ne fût condamné qu'à cinq ans de travaux forcés, le minimum de la peine.

UN AGENT TENACE.—Il y a quelques années, la dame veuve Martel, demeurant rue de la Douane, 10, succombait aux tortures d'une maladie étrange que la science avait été impuissante à définir, pourtant le sentiment général fut que la veuve Martel avait été empoisonnée.

Les soupçons se portèrent tout d'abord sur l'amant de la veuve, un sieur D..., ouvrier batteur d'or, qui vivait maritalement avec elle depuis plusieurs années. Il fut arrêté, et une instruction laborieuse fut faite.

Au bout de deux mois, les preuves manquant contre l'inculpé, on le relaxa.

Un seul homme était resté convaincu de la culpabilité de D.... C'était un nommé P......, brigadier au service de la sûreté. Dans les moments de repos que lui laissait son service P...... s'était mis à filer le batteur d'or. Il espérait toujours découvrir une trace, un indice, un rien. Ses poursuites furent une longue suite de ruses dignes des policiers d'Emile Gaboriau.

Il était parvenu à connaître D..., il était entré en quelque sorte dans sa vie, passait le plus de temps possible à ses côtés, attendant avec une impatience passionnée le moment où le coupable, dans un moment d'oubli, laisserait tomber de ses lèvres une parole d'aveu.

Hier, l'agent accompagnait l'ouvrier dans un café de la rue Charlot. D.... but plus que de coutume, B...... n'eut pas de peine à amener la conversation sur l'événement de la rue de la Douane.

L'ouvrier se laissa aller à des confidences; il parla de l'aisance dans laquelle vivait la veuve Martel, des valeurs qu'elle possédait, &c.

A ce moment, un marchand d'oiseaux entra et offrit deux corbeaux aux consommateurs. D.... regarda les o aux yeux brillants et dit:

"Quand j'ai tué la Martel, il y en avait deux comme ça sur la fenêtre."

Puis, épouvanté de ce qu'il venait de dire, il pâlit, poussa un grand cri et tomba comme une masse.

C'est dans le bureau d'un commissaire de police qu'il reprit ses sens. Il fit presque aussitôt les aveux les plus complets, prétextant la mort, disait-il, aux souffrances que lui faisaient endurer ses remords.

C'est le brigadier P.... qui est content!

Nouvelles Diverses.

— L'*Union méridionale* publie une curieuse lettre, encore inédite, adressée à l'impératrice Eugénie, le 28 janvier 1871, par M. Louis Veuillot.

L'impératrice avait remercié le rédacteur en chef de l'*Univers* pour le courage avec lequel il avait protesté contre les caricatures du siège; et M. Louis Veuillot répondit en ces termes:

Madame,

En daignant me remercier, Votre Majesté m'a fait un don gratuit.

[illegible] condamnés à voir d'objects misérables outrager librement un grand caractère et une éclatante vertu.

Le silence m'aurait fait complice des traîtres non moins vils qui permettaient ces infamies; mais la pensée de vous défendre, madame, n'a pu me venir; personne n'était trompé. Aux yeux de tous [illegible] l'impératrice Eugénie a gardé le plus magnifique [illegible] de la couronne; [illegible] sur le front de son fils.

Je suis trop récompensé par le mot bienveillant que Votre Majesté a daigné m'adresser, lorsque déjà je lui devais de m'être attiré les félicitations de la conscience publique.

Je supplie Votre Majesté de recevoir bon que je lui offre [illegible] aussi profonde et aussi légitime que mon respect.

LOUIS VEUILLOT.

—On écrit de Longuyon, à l'*Univers*:

"Je n'ai pas besoin de vous rappeler que la principale des questions de fait à examiner dans l'affaire Bazaine est de savoir si le maréchal a reçu en temps utile la dépêche de MacMahon lui annonçant la position de ses troupes. Le témoin qui en déposera est un mercier de notre ville du nom de Flahaut. D'ordre du juge de paix, il va se rendre à Lille pour déposer dans l'affaire Bazaine. Il paraît qu'à Lille on ferait une seconde instruction de cette affaire.

"Flahaut est de Thionville. C'est un homme de taille au-dessous de la moyenne, sec et de figure énergique; il a fait un congé dans l'infanterie et des campagnes, entre autres celles de Rome. Avant l'annexion il était agent de police à Thionville. Aujourd'hui, il habite Longuyon, où, avec un petit commerce de mercerie, il nourrit une femme et six petits enfants. Pour comprendre le rôle qu'il a à jouer dans l'instruction du procès Bazaine, il n'est pas inutile de résumer l'ensemble des renseignements qu'il fut appelé à fournir. Voici les points les plus saillants du long et souvent inintelligible récit que nous avons recueilli de sa bouche:

"Le 26 août, Flahaut part pour Metz avec une dépêche ainsi conçue: "MacMahon et Ducrot occupent l'un la rive droite, l'autre la rive gauche de la Meuse à Senay." Arrêté plusieurs fois par les Prussiens, il est gardé à vue à Soiny dans un moulin, d'où il s'échappe au grand péril de sa vie, et arrive au quartier général, le 29, à quatre heures du soir. Bazaine le félicite, lui remet 1,600 fr. et lui fait servir à souper; ce dont il est enchanté, étant à jeun depuis quarante-huit heures. Le 5 septembre, Flahaut quittait Metz, porteur d'une dépêche de Bazaine; mais il ne réussit pas à percer les lignes.

"Un détail assez curieux: un pharmacien de Thionville avait roulé la dépêche à Bazaine dans un petit papier et enduit le tout d'une couche de caoutchouc collé à la lampe. Le malheureux Flahaut a dû, pendant ce voyage de trois jours, des avaler et rendre plusieurs fois son précieux dépôt.

"Il était temps d'arriver, disait-il; je ne pouvais plus le digérer."

—Une affaire des plus scandaleuses a mis en émoi, dans la journée du 26, toute la ville de Vienne. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la *Correspondance générale autrichienne*:

Voici ce qu'on apprend sur les causes et les détails de cette affaire.

Il y a quelques jours, l'écrivain populaire viennois, M. Antoine Langer a publié un chant: La *Sentinelle sur le Danube*, composé pendant un célèbre chant: *La Sentinelle sur le Rhin* (*Die wacht am Rhein*).

La *Gazette allemande* ayant publié une parodie du chant de M. Langer, s'est vue violemment attaquée par la *Tages Presse*, qui reprochait à l'éditeur de la *Gazette allemande* son manque de patriotisme pour avoir imprimé cette pasquinade.

La rédaction de la *Gazette allemande* se trouvant offensée par l'article de la *Tages Presse*, trois de ses rédacteurs, MM. Schoeffel, Thaler et Steinbach, se sont rendus à l'imprimerie de la *Tages Presse* pour demander raison à son éditeur, M. Gans de Ludoci.

Ce dernier déclara qu'il était prêt à rendre raison à M. Schoeffel, mais qu'il refusait toute satisfaction aux deux autres messieurs, dont l'un, M. Steinbach, lui était inconnu.

Un de ces messieurs répondit que puisque M. Gans refusait de leur rendre raison, ils se rendraient justice eux-mêmes à la première occasion.

Cette menace a été malheureusement exécutée, et une des rues principales de la ville, la Woolzeil, a été hier après midi le théâtre d'une scène que des témoins oculaires racontent de la manière suivante:

"Hier, après-midi, M. Steinbach se trouvait au café Froidl lorsqu'il vit passer M. Gans. Au même instant il se précipita au dehors et porta un coup de canne à M. Gans, qui tira la lame de sa canne à épée et en porta un coup à son adversaire. Un journaliste qui se trouvait aussi dans le café et qui avait prévu une scène, accourut et retint le bras de M. Gans de sorte que M. Steinbach en fut quitte pour une légère blessure à la jambe. Furieux, M. Steinbach porta un second coup de canne à M. Gans qui à son tour, le frappa sur la main et le blessa légèrement. La police, en séparant ces deux messieurs, mit fin à cette scène, dont le dernier acte se dénouera devant le tribunal correctionnel."

— M. de Kératry commence, dans le *Soir*, une étude des réformes constitutionnelles qu'il juge nécessaires.

D'après lui, les deux premiers articles de la Constitution devraient être ainsi formulés:

Article 1er. — Le gouvernement de la République française est confié au président de la République, élu tous les six ans.

Art. 2. — En cas de décès ou de démission du président de la République, le président du Corps législatif deviendrait de droit président par intérim de la République française.

— Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que la Prusse avait l'intention de réunir le Rhin au Rhône par un canal à grandes sections, destiné à mettre l'Allemagne en communication avec la Méditerranée. Nous apprenons aujourd'hui que notre ministre des travaux publics est entré en rapport avec le cabinet de Berlin à ce sujet.

— Il est inexact, contrairement à ce qu'annonce un journal italien, que M. Emile Ollivier soit à la veille de rentrer en France.

L'ex-ministre du 19 janvier compte passer l'hiver en Italie et ne revenir à Paris que dans les premiers mois de l'année 1873.

— La politique n'absorbera pas seule les entretiens pendant l'entrevue de Berlin. Il y sera parlé aussi de questions sociales, et particulièrement, nous dit-on, de la question des associations ouvrières.

— Encore un canard de l'agence Havas, un colossal, celui-là!

Sur la foi d'une de ses dépêches toute la presse, le *Figaro* compris, a annoncé que MMgrs Guibert, Chigi, Franchi et autres prélats, venaient d'être promus par le pape à la dignité de cardinal.

Eh bien! cette nouvelle est *absolument dénuée de tout fondement*, et nous la déclarons, pour notre part, très dure à *Havaser*.

— Il y a des gens prédestinés: M. le général Trochu est du nombre. Voici—textuellement—comment débute le discours de M. Trochu au conseil général du Morbihan, dont il est président:

Messieurs,

Je suis SORTI.... pour toujours de la vie publique......

Je suis SORTI en même temps.... du monde dont m'éloigne un invincible besoin de retraite et de paix. Mais je n'ai pu me résoudre à SORTIR..... du conseil général du Morbihan......

Non, vrai! c'est trop fort! c'est trop drôle! c'est trop réussi! Personne n'aurait trouvé cela!

— Un procès curieux vient de s'engager au tribunal civil de Marseille. Un coiffeur est poursuivi par une dame [illegible] qui voulait faire teindre ses cheveux en rouge. Malheureusement, cette opération ne réussit pas, et la dame aux cheveux noirs fut obligée de se laisser raser la tête afin d'éviter une maladie du cuir chevelu. Elle réclame 3,000 francs de dommages-intérêts.

— M. Louis de Malleray, ingénieur des tabacs vient de partir pour la Havane avec une mission du gouvernement. Il est chargé d'acheter une certaine quantité de feuilles de tabac de la Havane dans les Vegas les plus recherchées.

— On disait, au Palais, à Paris, que M. le général Rivière aurait mandé à Paris M. Jules Favre, en ce moment en villégiature à Carentin, à propos du procès du maréchal Bazaine, dont l'instruction se poursuit avec une certaine activité.

— Une candidature Bonapartiste [illegible] département de Loir-et-Cher, [illegible] candidature de M. Schneider, [illegible] propriétaire des usines du Creusot.

DEPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS & JACKSON.

[illegible]

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.

[illegible]

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.

Par le ferry de la rue Calliope... [illegible]

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

Par le ferry de la rue Ste-Anne..7:30 du matin.

BULLETIN FINANCIER

MARDI SOIR, 17 SEPTEMBRE 1872.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
14 sept........	$980,759 39	149,435 56
16 sept........	1,308,467 07	197,914 22
17 sept........	1,[illegible]	14[illegible]
Jusqu'ici cette sem........	$3,419,078 98	$470,297 37
Même tems, la sem. der.......	3,065,772 08	396,060 80
Total de la semaine der......	6,136,314 59	769,[illegible] 05
Total de la sem. précédente.....	4,794,145 50	738,138 03

Le marché monétaire devient de plus en plus difficile, mais les taux n'ont pas encore subi de variations positives; il faut s'attendre, cependant, à ce qu'ils deviennent plus fermes. Les banques acceptent la plus grande partie du bon papier qui leur est offert; elles ont à faire face à une grande demande d'escompte et, dans certains cas, leurs ressources n'y suffisent pas. Les dépôts diminuent au lieu d'augmenter. Dans les rues, les transactions ne vont pas au-delà des billets de premier ordre; ceux de second ordre sont plus nombreux, mais se placent avec difficulté, même à nos cotes, à moins qu'ils ne soient accompagnés de garanties collatérales. Nous continuons à coter le papier de premier ordre à 9 à 10 par an; le No 1 à 10; les signatures moins bonnes mais qui ne sont pas de second ordre, à 11; le papier de second ordre à 12 à 15; le papier hypothécaire de premier ordre à 9 à 10, le bon à second ordre à 11 à 12.

L'or a ouvert à 114 à 114 1/4 contre 113 3/4 à New-York (hausse de 1/8 cent) et, après de fortes transactions, a fermé aux taux d'ouverture contre 114 dans Wall Street. Les ventes embrassent $70,000, dont $14,000 (1,000, 3,000 et 10,000) à 113 7/8, $39,000 (1,000, 5,000, 6,000, 3,000 et 9,000) à 114, $11,300 (5,000 et 6,300) à 114 1/8, $3,500 à 114 1/2, $38,000 (3,000, 5,000 et 5,000) à 114 5/8.—Aucune vente d'argent n'a été annoncée; il s'est déclaré une nouvelle hausse. — Les demi-piastres américaines sont maintenant cotées à 109 à 110, les piastres mexicaines à 3 1/2 à 5 1/2 de prime sur l'or.

Il y a eu moins de mouvement dans le change sterling. Les opérations n'ont pas excédé 17,900 livres, dont 3000 clear No 1 à 107 en or, 10,000 do à 121 1/3, 1400 connaissement à 121 1/2 et 3500 (1000 connaissement No 1 et 2500 clear No 1) à 121 3/4.— Les offres de francs ont encore été nombreuses et les transactions ont été plus fortes qu'hier: elles atteignent le chiffre de 1,400,000, dont 1,150,000 (250,000, 300,000 et 600,000), en change de commerce, à 4-76 1/4; 200,000 (100,000 et 100,000) de banque à 4-72 3/4 et 30,000 do à 4-72 1/2. — A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 120 3/4 à 121 1/4 le connaissement et clear No 1 et 123 à 123 1/4 le change de banque; les francs, à 4-77 1/2 à 4-76 1/4 le change particulier et 4-73 3/4 à 4-72 1/2 le change de banque.

Le change américain a faibli, mais il ne s'y est pas opéré de baisse positive. On a vendu $201,000, sur New-York, à vue, y compris $51,000 de banquiers à 7/16 d'escompte, $19,000 (2000, 7000 et 10,000) de banquiers à 3/8, $24,000 (4000 et 20,000) de banquiers à 1/4, $61,000 (6000 et 15,000) de banquiers, $45,000 et $26,000 à 3/16 et $50,000 (25,000 et 25,000) de banque à 1/8. Les banques ont tiré sur New-York à 1/8 d'escompte, à pair, et le change de commerce, à vue, a été coté à 3/8 à 1/4 d'escompte.

Dans les actions, les seules ventes annoncées se rattachent aux "Combination and Ammonia Propelling Co., et ont eu lieu à des conditions qu'on ignore.

Nous n'avons pas eu lieu de mentionner de ventes de bonds ou de mandats.

Les certificats d'allocations de la ville étaient cotés, à la clôture, à 62 1/2 à 63. On a vendu $3000 (1000 et 1000) à 62 1/2, $1500 à 63, $2300 (1000 et 1300) à 63 1/4, $8,800 (3800 et 5000) à 63 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mardi, 16 septembre 1872.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2700 balles. Nous avons les détails sur 2692 balles, mais nous avons raison de croire qu'on a vendu de petits lots sans qu'aucun rapport y relatif ne nous soit parvenu. Les prix ont penché plutôt en faveur des acheteurs au moins pour le low middling dont nous haussons les cotes de ¼ c.

Nous reproduisons en outre les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne avec les chiffres extérieurs pour le strict.

Classifications de la Nouvelle Orléans—Classifications de Liverpool.

Cotes générales.	Listes en moyenne	Cotes de l'Exchange. Chiffres de l'Exchange
Inférieur.........	— à —	—
Low ordinary.....	— à —	—
Ordinary..........	— à —	—
Strict ordinary..	— à —	—
Good ordinary	18 — à 18¼	18¼
Low middling	18¾ à 19¼	19⅛
Middling	19¼ à 19¾	19¾
Strict middling	19¾ à —	—
Good middling	— à —	—

Le good ordinary s'est vendu à 18c, le strict do à 18¼, ce dernier étant un chiffre extérieur, le low middling à 18¾, 19⅛ et 19 ce dernier prix pour le haut style, mais pas strict; le strict do à 18¾, 19 et 19¼ et middling à 19¼ et 19¾; Ces chiffres font voir que durant la journée le low middling et le strict low middling ont commandé des prix égaux, les acheteurs du premier grade ayant consenti à payer le même prix que pour le dernier plutôt que de manquer leurs achats. Il s'est fait quelques demandes de strict good ordinary lequel grade a commandé 18¼ et dans quelques cas 18⅜. Nous n'avons entendu parler que d'un petit montant de good ordinary en moyenne écoulé à 18 c—taux intérieur—la demande a été faite en grande partie pour le Havre, mais on a aussi fait quelques démarches pour Liverpool et le Nord.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sout. 1872, bal..		6259
Arriv. dep. le dern. état......	1905	
Arrivé précédemm........	21285	23190
		29449
Expédié aujourd'hui........	—	
Expédié précédemment.....	5002	5002
Stock en mains et à bord....		24447
Stock en mains l'an dernier..		17366

TABAC—Nous n'avons entendu parler d'aucune vente aujourd'hui. Toutes les nouvelles publiées par la presse du Kentucky et qui ont trait à la récolte la représentent comme étant dans un état décidément décourageant.

Rien qui soit de nature à nous indiquer un changement n'ayant transpiré nous répétons nos cotes.

Lugs, 8 à 9, low leaf 9½ à 10 c, medium à 10¼ à 11¼ c, bon 12 à 13¼ c et le fin et le choix 13 à 14 c. Des ventes de la dernière qualité ont eu lieu à un prix aussi élevé que 15 c.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains le 31 aout 1872.....	bts	8512
Arrivés depuis le dernier état......	0	—
Précédemment.....................	72	72
		8584
Expédié aujourd'hui........	00	
Précédemment............	213	
Déficit do..............	40	253
Stock............................		8331

SUCRE—Continue à être en bonne demande et le stock en mains est faible. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 120 bts en lots, à ses détails, à 11¼ à 11¾ pour le fully fair à prime, non refoulé 11¾ à 9¾ c pour le jaune clarifié, et 12¾ à 12¾ c pour le blanc clarifié; 20 boucauts de Demerara et 65 boucauts de Porto Rico vendus à des conditions privées et 70 boucauts de Porto Rico vendus à 10¾ à 11¾ cts la livre.

Le sucre des raffineries de la ville se vend à 11¾ c pour le jaune clarifié, 13¾ à 13¾ c pour le blanc, 13¾c pour concassé et en poudre, 14¾ pour le sucre en pain coupé.

MELASSE—Il n'en arrive pas des plantations.

La mélasse venue des raffineries de la ville se vend aujourd'hui à 30 pour l'inférieure, 40 c pour la commune, 50 c pour la belle, 60 c pour la prime, 60 c pour la qualité de choix et 68 à 81 le gallon de golden syrup.

FARINE—Le marché est stable, le stock en mains modéré et la demande qui est locale est bonne.

PORC—Le marché est calme, mais le stock est fortement tenu à $[illegible] le baril de mess. Le détail se fait à $14 75 le baril.

BACON—Le marché est calme, mais le stock est fortement tenu à des prix plus élevés et les détenteurs, en demandant [illegible] pour les épaules, 11¾ c pour les côtés clear ribbed et 12 pour les côtés clear.

JAMBONS A SUC—Les commerçants vendent en détail les épaules à [illegible] les côtés clear ribbed [illegible], les côtés clear [illegible] 11¾ c la livre. Quelques petits lots [illegible].

RIZ—D'abondantes recettes de riz de la [illegible] sur le marché [illegible] Ré [illegible] choix 8½ c la livre. Le stock en première mains de riz nettoyé est d'environ 500 barils.

SAVON—En bonne demande et les fabriques de la Nouvelle Orléans commandent préférence. Les manufacturiers vendent au commerce à 9 c la livre de savon de palmier 6 à 6½ pour l'olive, 6½ à [illegible] pour le savon de famille, de [illegible] 12 c pour le Castille, 5½ c pour le marseille, [illegible] dre en forts lots ½ à 1 c de moins.

JAMBONS—Le marché est calme, le jambon de choix curé au sucre se vend couramment côté 17¼ à 18¼c.

WHISKY—Le marché est stable et la demande bonne. Le rectifié de l'Ouest est coté à 94 c le gallon.

MAIS EN GRENIER—[illegible] de transport pour la Grande Bretagne arrêté le mouvement.

SAINDOUX—Stock faible et bonne demande. 25 tierçons de raffiné de choix vendus à 10¾ c. L'article en tierçons est coté 10¾ à 10¾ c. En barillets 10¾ à 11¾ c la livre.

VOLAILLES ET ŒUFS—Le stock de volailles est grand, et l'article se vend [illegible] pour les poulets, à [illegible] la douzaine, de [illegible] pour les jeunes. Il n'y a ni [illegible] sur le marché, les œufs de la Louisiane [illegible] — les œufs s'écoulent à 15 à [illegible] cents la douzaine.

COMESTIBLES—Les pommes de terre sont en bonne demande et le stock est rond. Les early rose de St Louis se vendent à $3 25 à $3 70 et celles de Ohio à $3 50 le baril. Les Rusaets par le fleuve se vendent $3 — à $3 10 par le railroad $3 15 à $3 25; les oignons de choix se vendent à $3 à 3 50 le baril, les choux de choix à [illegible] le baril, la choucroute, au baril $[illegible] le baril, les haricots blancs du Nord valent $12 l'Ouest $12 à $12 50 le bl, haricots rouges à — le baril, les haricots blancs de [illegible] lady peas [illegible] à [illegible], posé, Pommes sèches 5¼ à 6¼ pour les bonnes à la mode, les pêches sèches 5 à 7½ la livre.

CAFE—Le marché est stable et ferme et la demande pour le placement bonne. Nous cotons prime en or 18¾ à 18¾, bon 17 à 17¾ c, fair 16¾ à 17c, ordinary 15 à 16c la livre. Le stock en première main est de 1761 sacs et dans les mains de commerçants d'environ 4000.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1872.

Arrivé hier — 298 bœufs du Texas, 380 veaux d'un an, 21 moutons.

Vendu. — 225 bœufs du Texas, 27 veaux d'un an, 34 cochons, 51 moutons.

A vendre — 512 bœufs du Texas, 377 veaux d'un an, 71 cochons, 335 moutons, 12 vaches à lait.

Bœufs du Texas, nourris au maïs, 1re qualité, par tête....	[illegible] à	[illegible]
Bœufs du Texas, 2e qlt., par tête	[illegible] à	[illegible]
Bœufs du Texas, choix, par tête	[illegible] à	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité....	[illegible] à	[illegible]
Bœufs du Texas, 2me qualité....	[illegible] à	[illegible]
Bœufs du Texas, 3me qualité....	[illegible] à	[illegible]
Cochons, par livre, gr........	[illegible] à	[illegible]
Moutons, 1re qlt., par tête....	[illegible] à	[illegible]
Moutons, 2me qlt., par tête....	[illegible] à	[illegible]
Moutons, 3me qlt., par tête....	[illegible] à	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête..	[illegible] à	110 00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête..	[illegible] à	[illegible]
Veaux de lait par tête.........	[illegible] à	[illegible]
Veaux d'un an par tête........	[illegible] à	[illegible]
Chèvres, par tête.............	[illegible] à	[illegible]
Bœufs, prix moyen par livre.....	[illegible] à	[illegible]
Porc	— à	—
Veau	— à	—
Mouton	— à	—

CAMPAGNE ELECTORALE.

Comité du "Fusion Ticket" de la Campagne.—Nouvelle Orléans, 13 septembre 1872—Un [illegible] aux endroits et temps ci-après désignés. Des orateurs haranguerent les assemblées.

Les Comités Exécutifs des Partis Démocrate et Libéral sont requis de prendre les dispositions nécessaires pour tenir ces assemblées, et de pourvoir aux moyens de transporter les orateurs aux lieux où ils doivent se trouver.

Baton Rouge....	Vendredi, 20 sept.
Baton Rouge....	Samedi, 21 sept.
Clinton........	Mardi, 24 sept.
Bayou Sara.....	Mercredi, 25 sept.
Woodville......	Jeudi, 26 sept.
Winnsville.....	Lundi, 30 sept.
Colfax.........	Mercredi, 2 oct.
Natchitoches...	Vendredi, 4 oct.
Mansfield......	Lundi, 7 oct.
Many...........	Mercredi, 9 oct.
Plaquemine.....	Mardi, 15 oct.
Donaldsonville..	Jeudi, 17 oct.

Par ordre du Comité de Campagne.

11 sept. E. A. BURKE, Secrétaire.

Quartier-Général du Comité de Campagne de la Liste de Fusion.—[illegible] 1872—De [illegible] aux jours mentionnés ci-après, et ce seront les orateurs: [illegible] Warmoth, le col. D. B. Penn, H. N. Ogden, [illegible] George A. Sheridan, R. J. Ellis et [illegible]

Les Comités Exécutifs, Démocrates, Libéraux et Réformistes sont invités à prendre les mesures nécessaires pour les meetings et à voir aux moyens de transport afin de faciliter aux orateurs l'accomplissement de leur mission dans les divers lieux indiqués.

Franklin........	Mercredi, 18 sept.
Nile-Ibérie.....	Jeudi, 19 sept.
St. Martinville.	Vendredi, 20 sept.
Vermillionville.	Samedi, 21 sept.
Opelousas.......	Lundi, 23 sept.
Alexandrie......	Lundi, 30 sept.
Natchitoches....	Lundi, 30 sept.
Mansfield.......	Mardi, 1 oct.
Shreveport......	Jeudi, 3 oct.
Bellevue........	Vendredi, 4 oct.
Minden..........	Samedi, 5 oct.
Homer...........	Mardi, 8 oct.
Arcadia.........	Mardi, 8 oct.
Vernon..........	Vendredi, 11 oct.
Vienne..........	Samedi, 12 oct.
Farmerville.....	Lundi, 14 oct.
Bastrop.........	Mercredi, 16 oct.
Monroe..........	Jeudi, 17 oct.
Columbia........	Samedi, 19 oct.
Winnsboro.......	Lundi, 21 oct.
Harrisonburg....	Mardi, 22 oct.
Delhi...........	Mardi, 22 oct.
Floyd...........	Jeudi, 24 oct.
Lake Providence.	Vendredi, 25 oct.
Delta...........	Samedi, 26 oct.
St. Joseph......	Lundi, 28 oct.
Vidalia.........	Mardi, 29 oct.
Pointe-Coupée...	Mercredi, 30 oct.

Par ordre du Comité de Campagne.

sept—22 E. A. BURKE, Secrétaire.

Quartier-général du Club Démocrate du [illegible] ward.—Avis est donné à tous ceux que la chose concerne, que le dit Club a adopté la résolution de [illegible] Comité Exécutif [illegible] des livres pour l'enregistrement des démocrates du ward seront ouverts, sous la surveillance du Comité exécutif du [illegible] courant à la veille de l'élection. Ces livres se trouvent, sous nouvel ordre, Alex. St. Ge [illegible] rue Royale, de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

Par ordre de JOHN S. TULLY, Président.

GASTON BONNAFON.

5 sept—3m—D. Mars, V.

Les amis du Col. DAN. EDWARDS, croyant qu'un citoyen artisan pratique et un homme honnête devrait occuper la place d'ADMINISTRATEUR DES AMÉLIORATIONS, le présentent respectueusement comme candidat à ce poste, sujet à la nomination de la Convention du Parti de la Réforme.

Le COL. EDWARDS est un digne représentant qui ne manquera certainement de ses devoirs [illegible].

UN GRAND NOMBRE D'ARTISANS.

12 sept—

Aux Votants Démocrates du 6ème Ward.—Conformément à une résolution du Comité Exécutif de Paroisse, des Démocrates votants de ce ward sont, par le présent, notifiés que les bureaux d'enregistrement seront ouverts, savoir: Un au Wig [illegible] à l'angle des rues Bayou et St-Claude, et l'autre à l'angle des rues Johnson et Bayou.

Ces bureaux seront ouverts de 6 heures A. M. à 2 P. M. et de 4 à 8 P. M.

OCTAVE MOREL, Président.

ARTHUR BUISSON, Secrétaire. 11 sept.

Avis.

A dater du 1er septembre 1872, le tarif suivant a été adopté par les presses suivantes:

TAUX DE COMPRESSION.

Pour les ports étrangers...........30c par balle
Pour les ports des côtes...........30c par balle

FRAIS QUE PAIENT LES EXPEDITEURS.

Charroi au bâtiment..............15c par balle
Couverture de contenances d'échantillons..........10
Couverture d'échantillons avec prélats d'expéditeurs........15
Cercles extra.....................10

Le coton doit être suivi de l'ordre immédiatement après la réception; le navire devant être prêt à recevoir dans les trois jours.

Si le coton n'est pas suivi d'un ordre immédiatement après qu'il aura été reçu, et le navire n'est pas prêt dans les trois jours, emmagasinage et main d'œuvre par mois...........35c par balle

PETITS NOMBRES.

Emmagasinage et main d'œuvre pour les 3 premiers mois..........35c par balle
Emmagasinage et main d'œuvre pour les mois suivants..........15c par balle

CHARROI EXTRA.

Sur coton renvoyé du navire ou du steamer, aux frais de l'expéditeur..15c par balle
Main d'œuvre.......................10c par balle

Levee Steam Cotton Press Co., J. C. Denis, Président.

Orleans & Shippers.	Sam Boyd & Co.
Virginia & Mississippi,	Hamilton Lewis & Lynd.
Planters' Press,	Wm. Abbott.
Phœnix ..	H. H. Rainey & Co.
Atlantic ..	A. J. Zabite & Co.
Union ..	A. F. Moreau
Commercial Press,	Smith & Goldsmith.
Natchez ..	L. A. Levy, Jr.
Penn ..	W. T. Kitchinger & Co.
Canal ..	J. C. Van Wickle.
Jackson ..	O'Brien & Co.
Fas-mann ..	Chas. Howard.
Alabama & Factors' Press,	S. Hayward.
Memphis Press,	R. H. Graves & Co.
Louisiana ..	R. R. Bryant.
Merchants' ..	T. Rozeman.
Crescent City & Fire Proof,	J. Bo[illegible] & Co.
Pelican Press,	[illegible]
Cotton ..	[illegible]
Kentucky Press,	J. P. Coates & Co.
4 sept—	Lipscomb & Campbell.

BUREAU DE LA COMPAGNIE POUR la Conservation du Bois, par le procédé Thomas.—Au No 66 de la rue Carondelet.—20 juillet 1872.

(Extrait du compte-rendu des délibérations.)

Le 29 juillet 1872, à une assemblée des actionnaires de la Compagnie pour la conservation du bois par le procédé Thomas—assemblée qui avait été convoquée, conformément à l'article XIII de la Charte, à l'effet d'amender la dite Charte, les résolutions suivantes, qui amendent la dite Charte, ont été adoptées à l'unanimité:

Il est résolu, Que l'article 1er soit amendé de manière à se lire comme suit: "Le nom de la présente corporation sera: "La Compagnie pour la Conservation du Bois."

[illegible]

C. F. FLANDERS, Président.

JOHN F. BRABOY, Secrétaire.

CANDIDATURES.

Candidatures Démocratiques.

POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS:

HORACE GREELEY, DE NEW-YORK.

VICE-PRÉSIDENT:

BENJAMIN GRATZ BROWN, DU MISSOURI.

Votre Direction POUR L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR,

JOHN McENERY, d'Ouachita.

POUR LIEUT.-GOUVERNEUR,

D. B. PENN, d'Orléans.

Pour Avocat Général,

H. N. OGDEN, d'Orléans.

Pour Auditeur,

JAMES GRAHAM, d'Orléans.

Pour Secrétaire d'Etat,

SAMUEL AUSTIN, de Caddo.

Pour Surintendant de l'Education Publique,

ROBERT M. LUSHER, d'Orléans.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.

Pour l'Etat en général,

T. C. MANNING, de Rapides.

ANDREW S. HERRON, d'Est Bâton-Rouge.

[illegible] WEBB, d'Orléans.

Premier District.

E. LAWRENCE, de Plaquemines.

Second District.

LOUIS ST. MARTIN, de Lafourche.

Troisième District.

Général ALLEN THOMAS, d'Ascension.

Quatrième District.

A. H. LEONARD, de Caddo.

Cinquième District.

L. V. REEVES, de Tensas.

Membre du Congrès en général,

G. A. SHERIDAN, d'Orléans.

Premier District Congressionnel,

[illegible]

Second District Congressionnel,

RANDALL LEE GIBSON, d'Orléans.

Troisième District Congressionnel,

WM. MOUTON, de Vermilion.

Quatrième District Congressionnel,

[illegible] Long terme—R. C. DAVIDSON, de Sabine.

Court terme—ALEX. BOARMAN, de Caddo.

Cinquième District Congressionnel,

GEO. W. McCRANIE, d'Ouachita.

PROGRAMME DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA RÉFORME.

Le parti Démocrate et le parti de la Réforme de l'Etat de la Louisiane annoncent au peuple le Programme suivant:

1o Nous reconnaissons les droits et les privilèges civils et politiques de tous les citoyens de l'Etat et nous ferons tout en notre pouvoir pour les assurer et les maintenir, tels qu'ils sont définis par la Constitution des Etats-Unis et celle de la Louisiane, et les lois faites sous l'empire de ces constitutions.

2o Nous examinerons consciencieusement et minutieusement l'origine et la correction de la dette publique; et, tout en étant disposés à payer le dernier dollar des dettes contractées légitimement et pour subvenir aux obligations légitimes du gouvernement, nous serons d'avis de rejeter toutes celles qui auront été contractées frauduleusement.

3o Nous demanderons l'abolition de toutes les places inutiles et la diminution des salaires. Nous ferons des perquisitions dans tous les emplois publics, pour empêcher les fraudes; et nous inaugurerons un système de la plus stricte économie dans toutes les branches du gouvernement.

4o Nous ferons de notre mieux pour rendre le gouvernement municipal et le pouvoir de la police aux municipalités [illegible] aux paroisses auxquelles ils appartiennent de droit, en maintenant le principe du self government local.

5o Nous voulons l'abolition des pouvoirs concentrés dans l'Exécutif et inconstitutionnels, la rappel de la loi des [illegible] [illegible] l'enregistrement, la loi d'élection, la loi de la milice et de la police, et leur remplacement par des lois justes, équitables et économiques.

6o Dans le but de nous protéger contre les corruptions et les détournements du gouvernement d'Etat, qui se sont répétés si souvent pendant les quatre dernières années, nous favoriserons et mettrons à exécution l'adoption immédiate de lois pénales de la plus grande sévérité pour sévir contre les personnes qui offriraient dans le but de les corrompre, de l'argent ou des présents aux législateurs ou à tout officier public d'Etat, de ville ou de paroisse, et aussi contre tout officier public qui se laisserait corrompre.

7o Nous demanderons un amendement à la Constitution, pour exclure de tout pouvoir législatif ceux qui auraient par leur vote sanctionné la corruption des lois.

8o Nous sommes en faveur d'une loi spéciale pour défendre, sous les peines les plus sévères à tout officier public, —qu'il appartienne à l'exécutif, au judiciaire ou à toute autre branche de l'Etat, — de spéculer directement ou indirectement, pendant la durée de son terme, sur les valeurs d'Etat, de ville ou de paroisse.

EMILE LA SERE, Président du Comité Central Démocratique d'Etat.

W. M. RANDOLPH, Président du Comité Central d'Etat du parti de la Réforme.

Enregistrement.

ETAT DE LA LOUISIANE, } [Bureau du Surintendant de l'Enregistrement] Nlle-Orléans, 3 septembre 1872.

Conformément à la section vingt de la loi de la Législature de la Louisiane intitulée "Acte pourvoyant à la révision et à la protection des listes de votants enregistrés de l'Etat, &c." approuvée le 16 mars 1870, avis est donné que les bureaux de surintendant assistant de l'enregistrement pour les divers "précincts" d'élection de la paroisse d'Orléans sont établis comme suit pour la révision et la correction des listes de votants enregistrés dans la paroisse d'Orléans et pour l'enregistrement des votants de cette paroisse jusqu'au SAMEDI, 26 octobre 1872—les dimanches et les jours fériés exceptés.

Les heures de bureaux sont de l'heure de 8 heures du matin à 2 heures et de 3 à 7 heures du soir.

Tous les citoyens ayant qualité dans la paroisse d'Orléans, qui n'ont pas été enregistrés ou qui étant enregistrés au bureau d'enregistrement [illegible] et qui ont pu [illegible] feront bien de se présenter [illegible] les votants [illegible] d'un cer [illegible].

Avis est donné à tous les votants enregistrés qui ont changé de résidence, dans les limites du précinct d'élection où ils sont enregistrés [illegible] leurs changements soient inscrits sur les livres d'enregistrement et sur les certificats d'enregistrement.

Voici une liste des bureaux des différents précincts d'élection et les endroits où se trouvent les bureaux d'enregistrement de chaque précinct:

PREMIER PRÉCINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Felicité, la rue Thalie et le fleuve.

Bureau: No 369, rue St. Charles, au coin de la rue Melpomène.

SECOND PRÉCINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Thalie, la rue Julia et le fleuve.

Bureau: No. 202, rue St. Charles, entre Calliope et Clio.

TROISIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Julia, la rue du Canal, le fleuve et le bas de la ville.

Bureau: No 86, rue Poydras, entre Baronne et Dryades.

QUATRIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue du Canal, la rue St. Louis, le fleuve et le bas de la ville.

Bureau: No 77 rue Bourbon.

CINQUIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue St-Louis, la rue St-Philippe, le fleuve et le bas de la ville.

Bureau: Rue d'Orléans, entre Villeré et Robertson.

SIXIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue St. Philippe, la rue de l'Esplanade, le fleuve et les Lacs [illegible].

Bureau: Au coin des rues Hôpital et Bourbon.

SEPTIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue de l'Esplanade, les Champs-Elysées, le fleuve et les Lacs Pontchartrain.

Bureau: Au No 32 rue des Français.

HUITIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.

Borné par les Champs-Elysées, l'Avenue Lafayette, le fleuve et les Lacs Pontchartrain.

Bureau: No [illegible] rue Enghien, entre Chartres et [illegible] de Marigny.

NEUVIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.

Borné par l'Avenue Lafayette, le Canal des Pêcheurs, le fleuve et Lac Pontchartrain.

Bureau: No 102, rue Ste-Anne, entre [illegible].

DIXIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Felicité, la rue Toledano et le fleuve.

Bureau: No 161, rue St-André, au coin de la rue Annunciation.

ONZIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Toledano, la rue Toledano et le fleuve.

Bureau: Au coin de Washington et de l'Avenue Napoléon.

DOUZIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Toledano, l'Avenue Napoléon et le fleuve.

Bureau: Rue Magazin, entre Berlin et Milan.

TREIZIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.

Borné par l'Avenue Napoléon, l'Avenue Peters, le fleuve et la limite de la ville.

Bureau: Au coin de la rue Magazin et de l'Avenue Napoléon.

QUATORZIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.

Borné par l'Avenue Peters, Carrollton, le fleuve et la limite de la ville.

Bureau: Avenue Clay, entre [illegible].

QUINZIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.

Toute cette partie de la Paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve.

Bureau: A la Mairie de Quer, à Alger.

E. P. BLANCHARD.

Préposé à l'enregistrement des votants et commissaire d'enregistrement de la Paroisse d'Orléans.

E. H. REYNES & BRO,

[illegible] Avenue de Londres.

Traites à vue sur New York, San Francisco, [illegible] Chicago.

Transferts par dépêche télégraphique à Londres, New York et San Francisco. [illegible]

AMUSEMENTS.

Académie de Musique.

[illegible] Propriétaire.

[illegible] 18 [illegible] 1872.

[illegible]

LOST IN LONDON,

Laquelle a été accueillie partout avec le plus grand enthousiasme par un public [illegible].

A l'étude, et devant être représentée incessamment, THE PRINCESS GEORGES, et ONE TOO MANY. 16 sept

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée le 17 août 1868.

CHAS. T. HOWARD........................Président.

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

[illegible]

GROS LOT $50,000

[illegible]

— PLAN —

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

DIVERS.

AVIS.—Compagnie de Hauteur et de Bâteaux de Remorquage.—7 septembre 1872.—Avis est donné aux actionnaires de cette Compagnie que le [illegible] de cinq piastres par action, et [illegible] 24 septembre 1872, au bureau de la Compagnie, No 24, de la rue Carondelet.

2 sept—10t ALEX BONNEVAL, Secrétaire.

Bureau de la Louisiana Equitable Life Insurance Company.—Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1872.—A une assemblée régulière du Bureau des Directeurs tenue le 11 août 1872, M. Joseph [illegible] Président de la Compagnie, [illegible] 1872, M. JAMES H. LOW a été [illegible].

12 sept—6 W. P. HARPER, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Avis est donné aux porteurs de [illegible] CERTIFICATS D'ACTIONS [illegible] CHARTE AMENDÉE, [illegible] DIVIDENDES DE LA COMPAGNIE [illegible] BÉNÉFICES DE LA COMPAGNIE [illegible].

4 sept—1m JAMES I. DAY, Président.

Bureau de la Compagnie d'Assurance [illegible], coin des rues Carondelet et Commune.—Nouvelle-Orléans, 7 septembre 1872.—Les actionnaires de cette Compagnie sont, par les présentes, informés que l'assemblée générale annuelle [illegible] LUNDI, 7 octobre prochain, [illegible].

7 sept—1oct [illegible] W. BAQUIE, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance [illegible] [illegible].

Par ordre de la Direction. [illegible] W. BAQUIE.

Nlle-Orléans, 30 août 1872.

Compagnie d'huile de la Louisiana.

FABRIQUE DE

Huile de graines de coton, Tourteaux, Engrais poudre à la fabrication du savon. Graines de graines de coton. Pour les animaux et pour les engrais.

[illegible]

— Directeurs —

[illegible] SEYMANSKI,
PLACIDE FORSTALL,
[illegible] BONNELL,
[illegible]
JNO. G. GAINES, [illegible]

[illegible] SEYMANSKI, Président.
PLACIDE FORSTALL, Vice-Président.
J. H. DUGGAN, Secrétaire.

Bureau: No 26 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

GERMAN NATIONAL BANK OF NEW ORLEANS.

[illegible] Succursale de l'Union ou la Nouvelle-Orléans.—Cette Banque continue à payer [illegible] un intérêt sur les dépôts [illegible].

Elle fournit des lettres de crédit et des traites de change sur Londres, Paris, Anvers, Brême, Hambourg, Amsterdam et d'autres principales villes d'Europe.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1872.

22 juillet—3m JAS. CHALARON, Caissier.

Taxes de Ville.

Département des Finances.—Hôtel de Ville—Nouvelle-Orléans, 12 septembre 1872.—[illegible]

[illegible] JOHN S. WALTON, Administrateur des Finances.

Avis. — Taxes.

[illegible] E. BIRD.

Au No. 26 de la rue Carondelet.

A. CARRIERE & Co.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c. &c.

No 66 rue Vieille-Levée.

[illegible] Liverpool le Havre et Bordeaux.

AUGUSTE COUTURIE,

[illegible] rue de la Vieille-Levée..........[illegible]

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Otard, Dupuy & Co.,
[illegible]

[illegible]

Changement de Local.

MM. F. & R. DE VERGES annoncent [illegible] CHARBON [illegible].

A l'Enseigne du Gros Pot.

Chas. ESCOFFIER,

[illegible]

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

BIERE ET ALE.

Angle des rues Villeré et Customhouse.

Nouvelle-Orléans.

[illegible] GLACE ET DE L'AIR FROID [illegible]

ALCIDE ROCHEREAU, WILLIAM T. HEMS.   CHARLES T. DUGAZON.   PIERRE CHARLES [illegible] ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

Wines, Brandies, Sardines, &c.,

6 SOUTH WILLIAM ST., **NEW YORK.**   70 & 72 ST. LOUIS ST., **NEW ORLEANS.**

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

VENTE A CRÉDIT. VENTE A CRÉDIT.

Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & CO., aux Nos 63 et 65 rue de la Douane. — JEUDI, 19 septembre 1872, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Deux cents Cotés de MARCHANDISES SÈCHES AMÉRICAINES. COUVERTURES, COUTIL blanc et en couleur LIBERTY sayes, JEANS, Un assortiment général. — Aussi — 300 LOTS MARCHANDISES SÈCHES ETRANGÈRES. — Et — Assortiment de Lainages et Soieries, POPELINES, Articles d'Habillements.

Les conditions de la vente seront connues et seront annoncées à la vente. 16 sept.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.

600 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins. 25 Malles Congress assorties.

PAR E. ROGER & CO.—M. SAUCET, Encanteur.—JEUDI, 19 octobre, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, 26 rue Decatur (anciennement Vieille Levée)—

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Comprenant un bel assortiment reçu directement des fabricants par les steamers Western Metropolis et Geo. Cromwell.

25 malles Congress assortis pour hommes et garçons.

Convenables pour le détail de la ville.

Conditions à la vente. 19sept

PAR EUGENE TOURNÉ

Vente importante par catalogue, de Vins, Eaux-de-vie françaises, Huile d'olive, Sardines, Genièvre de Hollande, etc.

PAR EUGENE TOURNÉ — MERCREDI, 18 septembre 1872, à 10 heures et demie du matin, au magasin de l'importateur, M. AUG. COUTURIÉ, No. 30 rue Vieille Levée, il sera vendu—

— En bond ou droits payés. —

200 barriques Eau-de-vie, Eugène Grégoire & Co. Fine champagne, J. & F. Martel
[illegible] barriques et [illegible] Vin rouge St. Vincent [illegible].
[illegible] Huile [illegible]
[illegible] Sardines [illegible]
[illegible] Vermouth Nelly Pratt.
[illegible] Schiedam, Old Burgundy Port, Sherry Champagne, etc.

Les catalogues avec les détails et conditions de vente seront prêts le 10 courant.

Sept—1,3,10,14,16,17,18

VENTES JUDICIAIRES.

S. BLASINI vs. JEAN ORLEAC.

SEPTIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—No 4,585—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente le SAMEDI, dix-neuf d'octobre 1872, à midi, à la Bourse des Négociants, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et à l'adjudication des propriétés décrites ci-après, savoir:

1o L'intérêt du débiteur, à savoir la moitié des dites propriétés [illegible].

[illegible]

[illegible] Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18sept—18,27—oct 2,10,19

Dr. T. ST. CLAIR PERRIS vs JAMES M WHITE, capitaine du steamer "Katie" et le propriétaire.

SIXIÈME COUR de DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 1,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-et-un (21) de septembre 1872, à 12 heures P. M., en mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de UN PIANO.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 sept—18,20,21

COGNAC.

COMANDON & Cie.

Les soussignés ayant été nommés seuls agents par MM. COMANDON & Cie., de Jarnac, appellent l'attention du commerce sur cette marque supérieure et bien connue.

Ils ont constamment un approvisionnement des différents crus en coffres et en caisses, assortis.

FINI & BASSETTI,

Aux Nos 70 et 72 de la rue Poeyfarre, [illegible] près Poydras.

CHAMPAGNE

Chs. FARRE

REIMS.

SEULS AGENTS AUX ÉTATS-UNIS,

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,

Nos 26 & 28 BIENVILLE STREET,

Nlle-ORLEANS.

26 juill—1an

LEON QUEYROUZE.   OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE EPICERIES, VINS, LIQUEURS ET toutes sortes de produits de l'Ouest.

Aux Magasins bleus.

Coin Vieille Levée et Bienville. Nlle-Orléans.

J. FEUILLAN,

DE PARIS.

DÉGRAISSAGE A LA VAPEUR.

No 69 RUE BOURBON, NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

JULIUS LOEFFLER,

[illegible] RUE ROYALE........[illegible]

POSEUR et Marchand d'Installation de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installations, de globes, etc.

[illegible]

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

[illegible] RUE TCHOUPITOULAS....[illegible] NOUVELLE-ORLEANS.

P. GONTHIER.

MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE,

54.......rue St-Charles..........54

[illegible]

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises Sèches Etrangères et américaines; Lingerie et "Notions".

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy, encanteur, à leur salle d'encan, au No. 26 de la rue de Chartres.—MERCREDI, 18 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Un assortiment de marchandises sèches étrangères et américaines formant un assortiment régulier.

— Egalement —

[illegible] lots de lingerie et "notions".

Conditions à la vente. 18sept

PAR LOUIS STERN & BROS

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR LOUIS STERN & BROS.—W. STERN, Encanteur.—Il sera vendu MERCREDI, 18 septembre 1872, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 11 de la rue de Chartres, sans limitation ni réserve, savoir—

600 caisses bottes, souliers et brodequins.

Formant un bel assortiment qui convient au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions à la vente. 18sept

PAR A. GUINAULT.

Vente pour cause de départ.

PAR A. GUINAULT, encanteur, — Bourse du Commerce, au coin de la Bourse et Bienville.—MERCREDI, 18 septembre 1872, à midi, il sera vendu, à l'encan, un [illegible] rue St-Philippe et [illegible]

EPICERIES — Le fonds d'un magasin d'épiceries parfaitement achalandé et bien assorti, [illegible]

Conditions—Comptant.

Les personnes qui désireraient traiter à l'amiable, avant la vente, devront s'adresser sur les lieux. 1e sept

PAR E.M. MONTGOMERY.

Meubles, Meubles, Meubles.

PAR E. M. MONTGOMERY. — Il sera vendu JEUDI 19 septembre, à 11 heures, à sa salle d'encan No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

— TELS QUE —

Bois de lits en bois de rose, acajou et noyer; bureaux, armoires, lavabos, têtes-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à bascule, tables de nuit, [illegible] batterie de cuisine, etc.—Le catalogue [illegible].

— Egalement —

Une grande facture de lits, cottages, chaises [illegible].

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou procédé d'anesthésie. 1oct—1y'77

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

Le Dr. GEO. [illegible] MALONEY, au No 165 de la rue du Canal, près le [illegible] de marchandises sèches [illegible].

1Tév—1an

MÉDICAMENTS.

L'AMER HOME

EST LE

Meilleur Stimulant Tonique.

Les médecins qui l'ont examiné (et, parmi eux, on trouvait quelques-uns des plus éminents du pays) reconnaissent qu'il est au nombre des plus [illegible].

[illegible]

Il fortifie la système et vivifie l'intelligence. Il n'est pas de remède que les membres en renom de la faculté [illegible] aujourd'hui sous le nom de

HOME STOMACH BITTERS.

B. E. Gastendyk,

Seul Agent au Sud,

No 23 rue Tchoupitoulas.

14 août—1an—Bimc.V.D

Cure radicale des hernies.

DR. A. FOLLEAU (de la Faculté de Paris) informe le public qu'il vient de se fixer à la Nouvelle-Orléans, et qu'il traitera spécialement les hernies et toutes espèces de difformités du corps.

Le Docteur est l'inventeur breveté en France, en Angleterre, en Amérique, du compresseur qu'il emploie dans son traitement. Il engage les personnes qui sont affectées de hernie et qui [illegible] le visiter à son cabinet et résidence.

[illegible] rue Royale, entre Bienville et Conti. Consultations de 11 à 4 heures.

BANDAGES HERNIAIRES.

DES charlatans ont présenté aux malades des appareils qui n'ont aucune valeur. J. H. SPILLMAN a inventé et fait patenter des bandages herniaires et des bandages qui préviennent la descente de la matière; il n'y a rien de comparable en ou en Europe. Les plus distingués de nos chirurgiens et de nos médecins partagent cette opinion; aussi les malades ne devraient-ils pas hésiter à se procurer ces instruments dont la supériorité est aujourd'hui reconnue. C'est le fruit de trente-cinq années d'études et d'expériences et d'observations.

M. SPILLMAN croit pouvoir solliciter le patronage du public.

J. H. SPILLMAN, Inventeur et Fabricant.

Au No 58 de la rue Baronne.

Il se charge de la pose des bandages. 3déc—1a

D POT CENTRAL

DES AMATEURS.

54........Rue de Chartres........54

F. CHARLEVILLE.

—AU FUSIL ROUGE—

ARTICLES DE PECHE;

NOUVEAUX ET FRAIS.

LE soussigné a reçu des arrangements avec les [illegible] d'Europe et du Nord [illegible]. Il invite les amateurs de la ville et de la campagne à venir examiner son nouveau stock qui se compose de:

PERCHES en bambou à épissures, bambous, perches hickory et Japon—les plus beaux de la [illegible].

Les meilleures LIGNES en soie, fil, coton, [illegible]

[illegible]

F. CHARLEVILLE.

Au No 54 de la rue de Chartres. Agent spécial des célèbres fusils "Parker" [illegible]. 7 fév—1an

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.

C'EST la meilleure huile [illegible].

[illegible]

BOSTICK & SEYMOUR,

Seuls agents en Louisiane, au Mississippi, [illegible].

Aux Nos [illegible] de la rue Poydras [illegible], Nlle-Orléans.

1mai—1an—V&C